

Ecole Fidélis 19 rue St Denis 93100 Montreuil

Charte des élèves

de l'école Fidélis

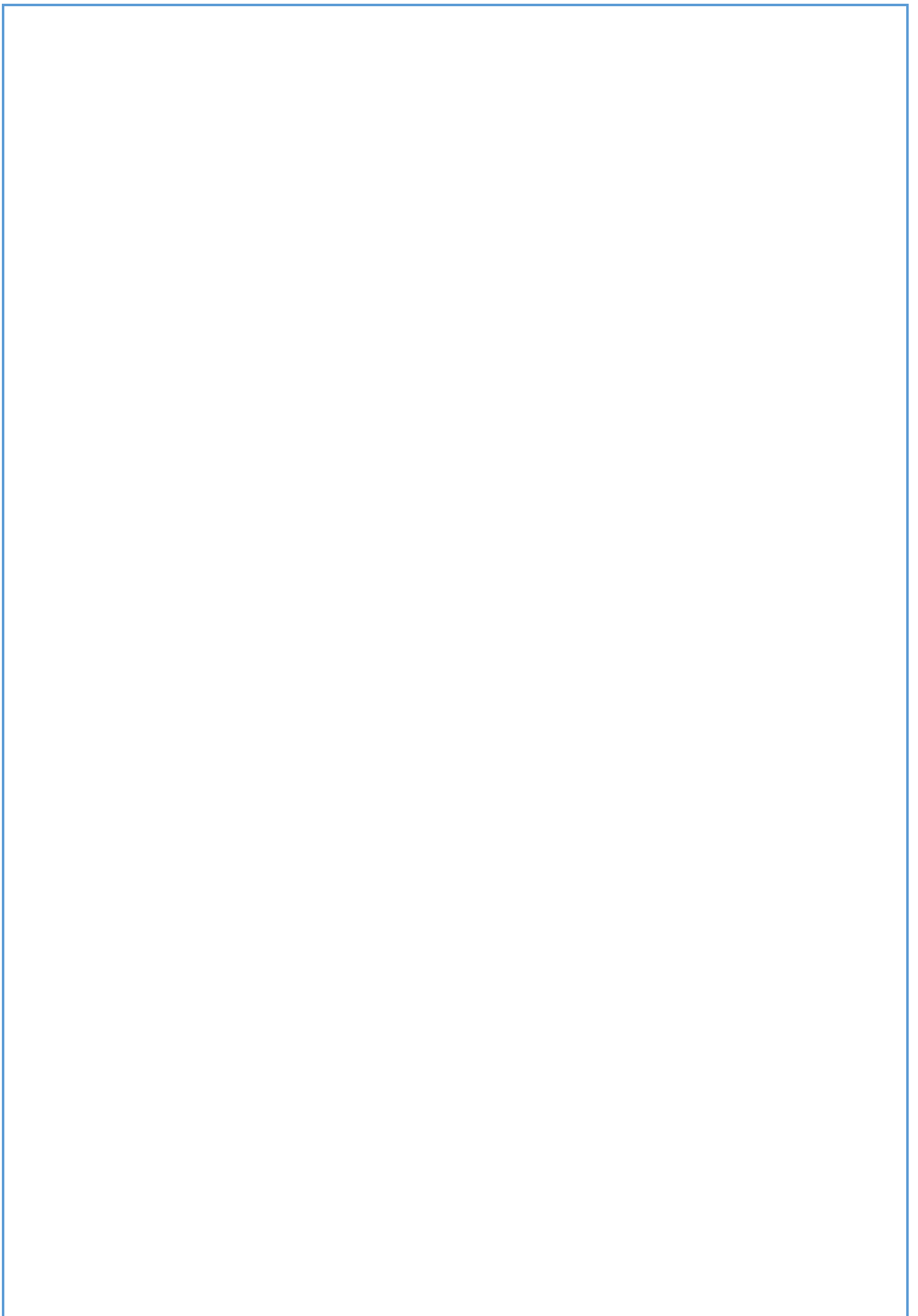
Cette charte a été élaborée par des représentants des élèves de l'école, après concertation dans les classes et par l'équipe éducative de l'école Fidélis.

La charte est complémentaire au règlement intérieur.

Moi, _____, élève de _____.

- 1) Je m'engage à accueillir et à vivre avec tous les élèves sans discrimination.*
- 2) Je suis tolérant(e) avec toutes les personnes que je rencontre à l'école.*
- 3) Je fais confiance aux adultes.*
- 4) Ce que j'apprends à l'école complète l'éducation donnée par ma famille.*
- 5) Je respecte les autres, le règlement et mon école (cantine, toilettes, matériel,...).*
- 6) Je présente chaque jour mon cahier de correspondance en classe et à la maison.*
- 7) J'utilise la parole, le dialogue pour exprimer ce que je ressens afin de mieux vivre ensemble.*
- 8) Je partage ce que je vis et ce que je découvre à l'école à la maison.*

Fait à _____, le _____





École Fidélis 19 rue St Denis 93100 Montreuil

Charte des parents

de l'école Fidélis

Les parents sont membres de la communauté éducative de l'école. Dans l'intérêt de l'enfant, il est important que parents et équipe éducative communiquent dans une confiance et un respect réciproques.

Ce document a été établi conjointement avec des représentants de parents d'élèves et des enseignants. Il est complémentaire au règlement intérieur. Il est communiqué en début d'année.

- 1) Nous, parents, nous sommes les premiers responsables de l'éducation de notre enfant.
- 2) Nous faisons confiance à l'ensemble du personnel de l'établissement ; nous privilégions le dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative.
- 3) Nous sommes responsables de la tenue vestimentaire et de la coiffure de notre enfant ainsi que de tous les objets qu'il amène.
- 4) Nous respectons les horaires de l'établissement, nous sommes ponctuels. En cas d'absence, nous prévenons systématiquement l'établissement.
- 5) Nous respectons les lieux : nous nous présentons systématiquement au secrétariat en entrant dans l'établissement.
- 6) Nous respectons les lieux : nous savons que notre enfant ne peut retourner en classe en dehors des heures de classe, même s'il a oublié du matériel.
- 7) Nous suivons la scolarité de notre enfant, nous l'accompagnons tant sur le plan éducatif que scolaire (éducation au savoir-vivre, apprentissage des leçons, signature des cahiers, participation aux projets de l'établissement, présence aux réunions et rdv...).
- 8) Nous savons que les sanctions données sont conformes au règlement intérieur. Elles sont systématiquement expliquées aux enfants. Nous soutenons l'équipe éducative.

9) S'il y a un souci, nous devons en parler avec l'enseignant(e) ou le chef d'établissement. Les différends ne sont pas directement réglés avec les personnes concernées, qu'ils soient parents ou enfants.

Sanctions éducatives

La sanction sera utile, conforme au règlement intérieur et à la règle de vie, adaptée à l'âge des enfants et à même de le faire réfléchir.

En aucun cas, elle ne sera dégradante pour une matière enseignée.

Un élève peut-être exclu d'une activité si son comportement s'y révèle dangereux ou inadapté. Un devoir de remplacement lui sera proposé.

Chaque fois qu'il lui sera possible l'élève devra réparer sa faute, son erreur ou son acte répréhensible.

En cas de problème grave, il sera fait recours à l'équipe éducative, puis en cas de récurrence, auprès de l'IEN.

Pour que toute sanction soit profitable, il est demandé aux familles de partager la décision de l'école.

